

(Extrait du livre de M. S. Drapeau.)

COLONISATION.

Comté de Rimouski.

Avant 1854, les paroisses des comtés actuels de Rimouski et Témiscouata ne formaient qu'un seul et même comté: celui de Rimouski.

Pour mieux apprécier les développements de ces paroisses, je les place dans le rang qu'elles occupent aujourd'hui dans les comtés ci-dessus, afin que les lecteurs puissent mieux juger de la valeur des progrès accomplis.

Le chiffre de la population des paroisses qui forment aujourd'hui le comté de Rimouski ne s'élevait qu'à 13,459 habitants, en 1851, tandis qu'aujourd'hui la population de ces mêmes paroisses s'élève à 20,854 âmes, dont 20,043 habitants sont d'origine canadienne-française.

Plusieurs paroisses nouvelles ont surgi depuis dix ans; d'autres ont été subdivisées. Toutefois, les habitants de ce comté possèdent 299,362 acres de terre dont 103,159 sont en état de culture, laissant ainsi près des deux tiers de la totalité en bois de bout.

Afin de répondre davantage aux besoins de ceux qui ne possèdent point de terres, le gouvernement a fait arpenter et offre en vente au-dessus de 75,000 acres dans les cantons Romieux, Dalibert, Cherbourg, Saint-Denis, MacNider, Matane et son augmentation, tous situés sur le fleuve Saint-Laurent, entre Cap-Chat et Métis, à raison de 30 centins l'acre. Pour l'achat de ces terres, il faut s'adresser à C. F. Roy, éc., agent local, demeurant à Ste-Anne-des-Monts. On compte, de plus, environ 225,000 acres de terres dans les cantons Cabot, Fleuriat, Neigette, Macpès et Duquesne, situés en arrière des paroisses de Saint-Octave de Métis, Sainte-Flavie, Sainte-Luce, Rimouski et Sainte-Cécile du Bic. L'agent local de cette partie du comté est J. B. Lepage, éc., demeurant à Rimouski.

Les récoltes de 1860 ont données 748,641 minots de tous grains et patates, et 8,657 tonneaux de foin, le tout évalué à la somme de \$433,913.33.

Les produits de l'industrie, comprenant l'étoffe foulée, la flanelle, la toile, la laine, la filasse, le sucre et le beurre ont donné une valeur de \$121,426.

La valeur de l'industrie de la pêche est comme suit :

Morue sèche,	évalués à \$4,794.00
Morue verte,	" 10,255.00
Autre poisson,	" 9,830.70
	\$24,872.70

Des personnes très au fait du rendement des produits de la pêche du comté de Rimouski m'affirment que les chiffres ci-dessus, tels que portés dans le recensement de 1861, sont loin d'être exacts, parcequ'ils ne représentent, — disent-elles, — qu'une faible partie de la valeur réelle des pêcheries du comté.

Les produits des jardins et vergers sont évalués à \$27,977.

Le bétail, qui compte pour 41,787 têtes, est estimé à \$343,638. Les voitures d'agréments, au nombre de 2,537, sont évaluées à \$50,216.

La valeur de la propriété foncière s'élève à \$2,348,372, et celle des instruments d'agriculture à 94,488 piastres.

Formant en tout une somme de 3,444,610.03 piastres.

Les Isles du Bic et de Saint-Barnabé, dans le fleuve, se trouvent dans les limites de ce comté. Un peu plus loin, en descendant, se rencontre la Pointe-aux-Pères, lieu où cessent les services des pilotes pour les navires qui descendent le fleuve.

La colonisation s'est développée considérablement dans le comté de Rimouski durant ces dernières années.

Le premier noyau de population qui se présente à notre attention est celui placé sur la route entre Cap-Chat et le canton Saint-Denis, comprenant les cantons Romieux, Dalibert et Cherbourg. Au 1er janvier 1862, on comptait en cet endroit une population résidente de 67 familles ou 333 âmes, ayant défrichées et mis en état de culture 781 acres, dont 476 avaient produit 7,814 minots de grains et patates, et environ 6 tonneaux de foin, le tout évalué à 4,443 piastres. Il y avait, en outre, au-dessus de 700 acres en voie de défrichement, c'est-à-dire que le bois était seulement abattu. Les produits du sucre et de la pêche, ces ressources si précieuses pour le colon pauvre, et qui sont le fruit d'un travail qui s'opère dans la saison qui précède les récoltes, quant au sucre, et après les semences jusqu'au temps des récoltes, pour ce qui concerne la pêche, sont évalués par l'agent de colonisation à 1,872 piastres. Il y a une chapelle construite ainsi que 56 maisons et deux moulins à scie.

« Quand on considère, — dit M. Lepage dans son rapport, — que sur ce petit revenu les colons n'ont rien à payer ni pour loyer, ni pour le chauffage, ni pour beaucoup d'autres besoins de la vie, que plusieurs d'entre eux gagnent, de fois à autres, quelque chose dans les paroisses voisines, et qu'ils accumulent la valeur de leur travail fait sur leur terre, sous forme d'améliorations foncières et d'héritages constitués, je crois qu'on peut raisonnablement arriver à la conclusion qu'une colonisation qui se présente dans les conditions que je viens d'énoncer, est assurée et peut compter sur un avenir certain. »

Partout, sur le parcours de ce chemin, le sol possède toutes les qualités requises pour une bonne culture, et le climat est très propice à la production de toutes les espèces de grains.

A la suite de ce premier groupe de colon vient le canton Saint-Denis, voisin de Saint-Jérôme de Matane, à l'Est, dans lequel canton se trouvent établies des familles qui sont desservies par M. le curé de Matane. Cette mission, connue généralement sous le nom de Pointes-aux-Massacres, a pour vocable Sainte-Félicité. Les habitants de ce nouvel endroit de colonisation possèdent 4,600 acres de terre qu'ils commencent à défricher. Il y a un lot de terre de 173 acres destiné à la chapelle.

De l'autre côté de St. Jérôme, en remontant le fleuve, se rencontre un autre centre de population très important, établi dans le canton Matane, lequel mesure quatorze rangs, divisé en lots de deux cents acres. Cette mission est placée sous le vocable de Saint-Ulric; Les progrès qu'a fait la colonisation dans ce canton depuis dix ans sont des plus remarquables. En 1851, on ne comptait dans l'endroit que 17 familles ou 111 personnes, possédant 3,818 acres de terre dont 268 étaient défrichées, et qui avaient produit 1,150 minots de grains et 779 minots de patates, formant en tout 1,929 minots. Aujourd'hui, on compte 89 familles ou 549 habitants, possédant 11,412 acres de terre dont 1,619 sont en état de culture, ayant produit 6,450 minots de grains et 16,502 minots de patates, formant en tout 22,952 minots et 226 tonneaux de foin. Toute la population est canadienne-française, à l'exception de deux personnes. La chapelle de Saint-Ulric est bâtie sur les bords de la Grande Rivière-Blanche, sur le lot numéro 17, du dixième rang. MM. Talbot, Fortin et Cie., possèdent sur la grande Rivière Blanche un superbe moulin à farine et de magnifiques scieries.

Vient ensuite la nouvelle paroisse de Notre-Dame de l'Assomption (Anse aux Sables), située dans le canton MacNider, voisin de la seigneurie de Métis, à l'Ouest. Cette nouvelle paroisse, qui progresse d'une manière étonnante, a le précieux avantage d'avoir depuis quelques années un prêtre résident qui donne aussi ses soins de pasteur à la mission de Saint-Ulric. Notre-Dame de l'Assomption est le lieu vers lequel se porte particulièrement le surplus de populations comprises entre Trois-Pistoles et Sainte-Flavie. Il y a dix ans, en 1851, on ne comptait dans l'endroit que 21 familles ou 200 habitants, dont 150 étaient canadiens-français et 50 d'origine britannique, possédant 2,309 acres de terre dont 340 étaient défrichées, lesquels avaient produit 1,609 minots de grains et 1,470 minots de patates, en tout 3,079 minots. Aujourd'hui, la population s'élève à 198 familles ou 1,235 habitants dont 1,166 personnes sont d'origine canadienne-française et seulement 69 âmes d'origine britannique, laquelle population possède 18,605 acres de terre dont 3,854 acres sont en état de culture, ayant produit 18,050 minots de grains et 29,224 minots de patates, formant une récolte totale de 47,274 minots, et 180 tonneaux de foin, à part toujours les pâturages que je ne comprends pas dans mes calculs. Tout cela est l'œuvre de dix ans!

Plusieurs petits lacs et rivières sillonnent et arrosent la contrée, entr'autres la rivière Tartigou, qui longe le milieu du cinquième rang pour aller se perdre dans le fleuve, dans le canton voisin. Les terres des deux premiers rangs de Notre-Dame sont d'un sol composé de sable et de terre jaune d'une assez bonne qualité, suivant que le constate M. Lanouette, devant le comté de colonisation de 1862. Dans les autres rangs, le sol est pour la plus grande partie des terres à grain.

(A continuer.)